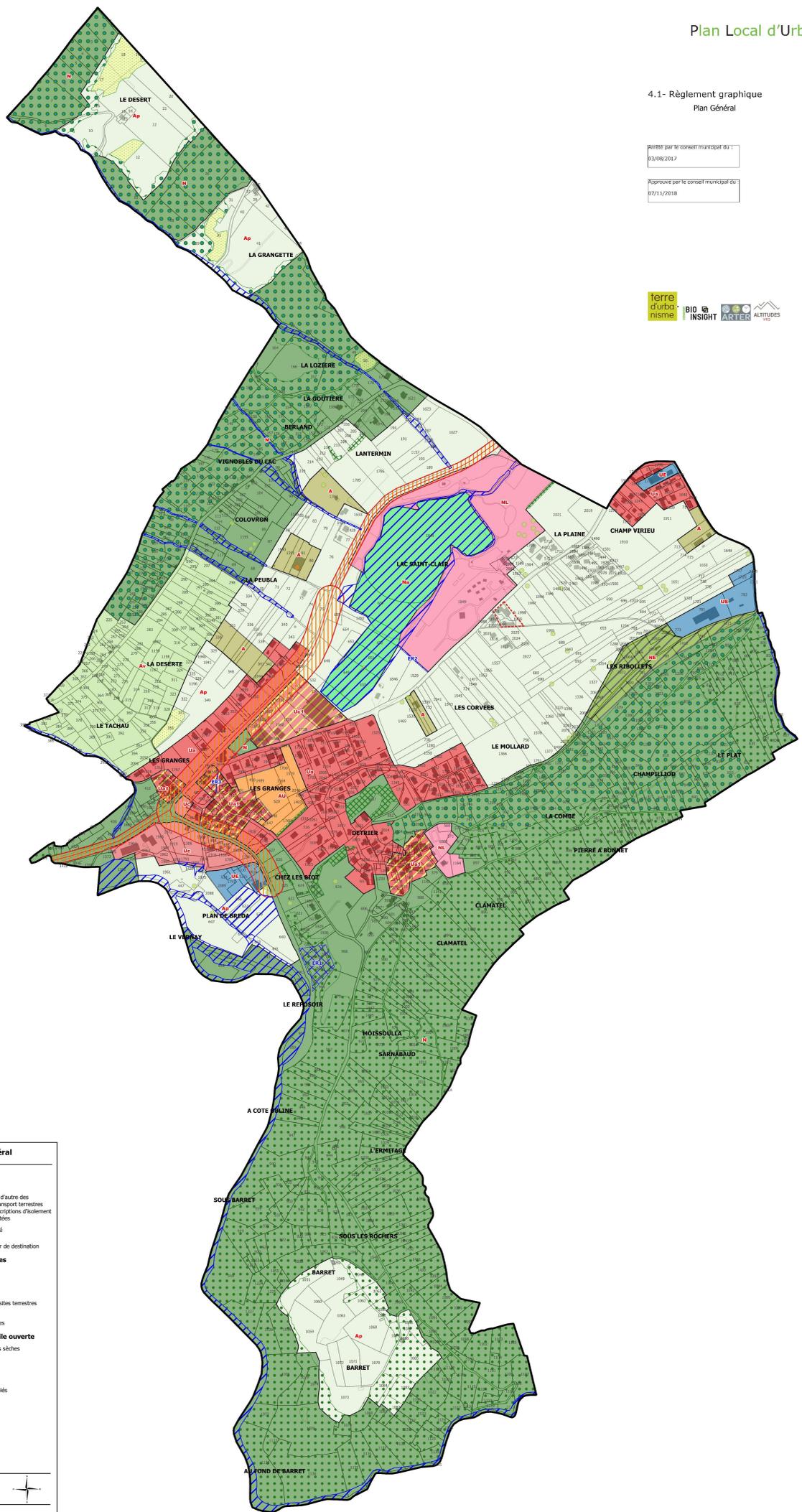


4.1- Règlement graphique
Plan Général

Approuvé par le conseil municipal du :
03/08/2017

Approuvé par le conseil municipal du :
07/13/2016



Règlement graphique - PLU de Détrier - Plan général

Zonage réglementaire	Prescriptions
Ua Zone d'habitat	Emprise de part et d'autre des infrastructures de transport terrestres dans lequel des prescriptions d'isolement acoustique sont édictées
Ua1 Zone d'habitat - hameaux anciens et petit parcellaire	Emplacement réservé
Uc Zone d'activités économiques	Bâti pouvant changer de destination
Uc1 Zone d'activité économique - commerce limité en surface	
Ue Zone d'exploitation forestière et artisanale	
AU Zone d'urbanisation future	
A Zone agricole destinée à la réalisation des constructions liées à l'activité agricole	
Ap Zone agricole stricte - habitation autorisée sur une construction existante	
Av Zone agricole stricte - constructions destinées à l'exploitation agricole	
N Zone naturelle destinée à la préservation des espaces ayant un potentiel écologique	
Na Zone naturelle de protection d'espèce	
NE Zone naturelle destinée aux dépôts de matériaux inertes	
NL Zone naturelle destinée aux équipements publics de loisirs	
● Bâtiment d'élevage	
ER 1 bénéficiaire : SNCF destination Lyon-Turin	
ER 2 et 3 bénéficiaire : commune destination liaisons piétonnes	
Continuités écologiques	
sous-trame humide	Secteurs humides
sous-trame boisée	Secteurs boisés des sites terrestres de batraciens
	Secteurs boisés autres
sous-trame thermophile ouverte	Secteurs de pelouses sèches
sous-trame bocagère	Secteurs de haies
	Secteurs d'arbres isolés
Fond de plan	Bâti
	Parcellaire
	Limite communale